Un accord international sur la protection de l’ozone

Partage international n° 91 – Mars 1996

*« L'environnement deviendra la question prioritaire à travers le monde. » (*PI, *juin 1989)*

Les représentants de plus de 100 gouvernements ont récemment accepté d'accentuer le contrôle sur les produits chimiques destructeurs d'ozone. Le nouvel accord actualise une convention de 1987 sur la protection de l'ozone, exigeant la fin de la production industrielle du bromure de méthyle avant l'année 2010, ainsi que l'élimination progressive des hydrochloroflurocarbones (HCFC) dans les pays industrialisés avant 2020. Le bromure de méthyle, un pesticide agricole largement utilisé, est la plus puissante substance destructrice d'ozone parmi celles qui n'avaient pas été citées pour être éliminées. Si sa production devait continuer, il aurait été responsable de 15 % de la diminution de la couche d'ozone, en l'an 2000. Utilisés pour remplacer les chloroflurocarbones (CFC) destructeurs d'ozone, les HCFC ont été aussi identifiés comme produits destructeurs de l'ozone. Les pays développés sont déjà tombés d'accord pour éliminer progressivement les CFC avant la fin 1995, et les nations en voie de développement ont prévu de faire de même avant l'année 2010.

Les pays en voie de développement sont maintenant convenus de geler l'usage du bromure de méthyle à peu près au niveau actuel avant 2002, et de faire de même pour les HCFC avant 2016. Pour assister le monde en voie de développement dans la transition vers les alternatives préservant l'environnement, un groupe multilatéral de donateurs a promis environ 500 millions de dollars pour 1994-96.

Sources : New York Times, The Earth Times, Etats-Unis ; InterPress
Thématiques : environnement
Rubrique : Faits et prévisions